



La première phase des travaux - fouilles, voirie, excavation - est achevée (@ Y.P.)

Andilly, une commune où l'éolien a le vent en poupe

Après six années nécessaires au démarrage du parc, les premiers coups de pioche viennent d'être donnés.

ANDILLY-LES-MARAIS

En 2014, lorsqu'il devient maire d'Andilly, Sylvain Fagot est, comme la plupart de ses collègues, sceptique. « L'éolien n'était pas une priorité. Je me souviens notamment d'un conflit de voisinage dans un lotissement pour une petite éolienne privée. » Mais très vite, l'édile a changé son fusil d'épaule : « J'avais été sollicité par plusieurs promoteurs. Certains avaient fait signer des baux à des propriétaires fonciers. Je me suis très vite rendu compte qu'il fallait que la commune garde la main sur de tels projets pour en avoir la maîtrise. »

En 2017, les élus se rapprochent de l'association À nous l'énergie renouvelable et solidaire 17. Six ans plus tard, les premiers coups de pioche ont été donnés. D'ici l'été 2024,

trois éoliennes de 200 mètres de haut en bout de pale tourneront. En réinjectant leur production d'électricité dans le réseau, elles permettront d'alimenter 10 600 foyers. Le montant total de l'opération s'élève à 33,8 millions d'euros.

« Six ans, c'est un record »

« La durée moyenne d'instruction d'un tel dossier est de 10 ans en France. Là, nous sommes à six ans, c'est un record ! », poursuit Sylvain Fagot.

Comme tout projet éolien, celui d'Andilly a eu ses détracteurs. Mais le collectif s'est aussi vite démonté qu'il s'était monté. Aucun recours n'a d'ailleurs été engagé. Pour réaliser

ce véritable tour de force, la commune s'est alliée avec quatre partenaires : la Communauté de Communes Aunis Atlantique, Terra énergies, l'association À nous l'énergie renouvelable et solidaire 17 et Valorem. Elle a également impliqué les citoyens dans la gouvernance du projet. « Dans le pouvoir décisionnel, la société citoyenne a trois voix ; une est accordée au Fonds d'investissement régional Nouvelle-Aquitaine Terra énergies et également une autre à l'opérateur retenu (Valorem) », confie le maire d'Andilly.

Un projet de parc photovoltaïque

Du côté du capital, Valorem détient 51 % des parts de la société, Terra énergies 29 % et la société citoyenne les 30 % restants. De simples citoyens et des collectivités ont donc pu intégrer le projet dès 2022 grâce à la création de la Coopec, la Coopérative de production d'énergie citoyenne en Aunis Atlantique. Au 1^{er} septembre, la coopérative comptait 320 sociétaires avec un ticket minimum de parts sociales fixé à 50 euros.

Fort de cet engouement, Sylvain Fagot a décidé d'aller plus loin avec la Coopec : « Toujours sur le même principe, nous portons un projet de parc photovoltaïque sur la friche de l'ancienne carrière en auto-consommation. » L'étude environnementale est prévue pour février 2024.

Yannick Picard (CLP)



Trois éoliennes de 200 mètres de haut en bout de pales seront installées à partir de janvier prochain (@ Y.P.)